

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 juin 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 1019)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 2141

présenté par

Mme Firmin Le Bodo, Mme Auconie, M. Becht, M. Benoit, M. Bournazel, Mme de La Raudière,
M. Demilly, Mme Descamps, M. Ledoux, Mme Magnier, M. Morel-À-L'Huissier, Mme Sage,
Mme Sanquer, M. Vercamer et M. Zumkeller

ARTICLE 16

Après l'alinéa 57, insérer l'alinéa suivant :

« 6° D'un collège de représentants du secteur de l'inclusion ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à associer le secteur de l'insertion par l'activité économique aux travaux de France Compétences et donc à la définition des politiques de formation professionnelle, pour apporter son expertise et ses moyens d'action à la formation des chômeurs de longue durée.